

Réunion du 20 juin 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Madame Catherine GREIGERT, Madame Françoise BEY ayant donné pouvoir à Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Vincent DEBES ayant donné pouvoir à Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Denis HOMMEL ayant donné pouvoir à Madame Nicole THOMAS, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF

Excusé(s) :

Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Etienne BURGER

**N° CD/2016/087 - Administration générale - 5  
Proposition de lancement d'une expérimentation du télétravail  
dans les services du Département**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- prend acte des nouvelles dispositions réglementaires relatives au télétravail fixées par le décret 2016-151 du 11 février 2016 et décide de la mise en œuvre d'une expérimentation au sein des services de la collectivité pour une durée de six mois à compter du 1er octobre 2016, selon les modalités définies dans l'annexe jointe à la présente délibération.

- donne délégation à la Commission Permanente pour approuver l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation, notamment le règlement du télétravail, le dossier de candidature, le modèle de convention individuelle de télétravail qui devra être conclue avec chaque agent concerné.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160620-lmc1101728-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 23/06/16